



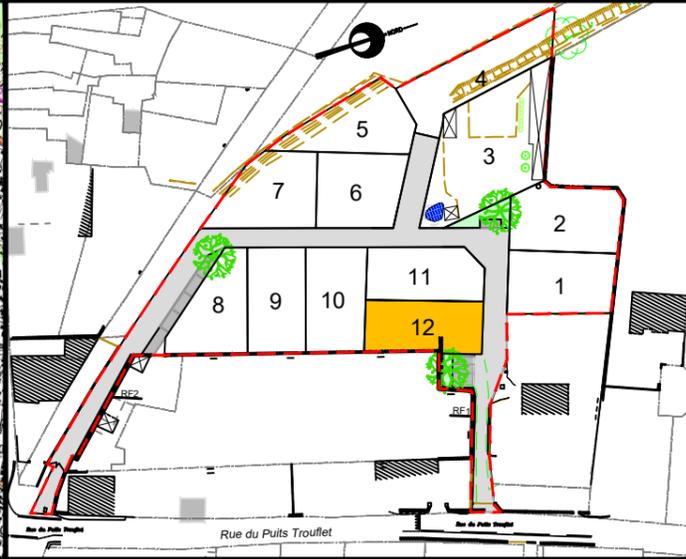
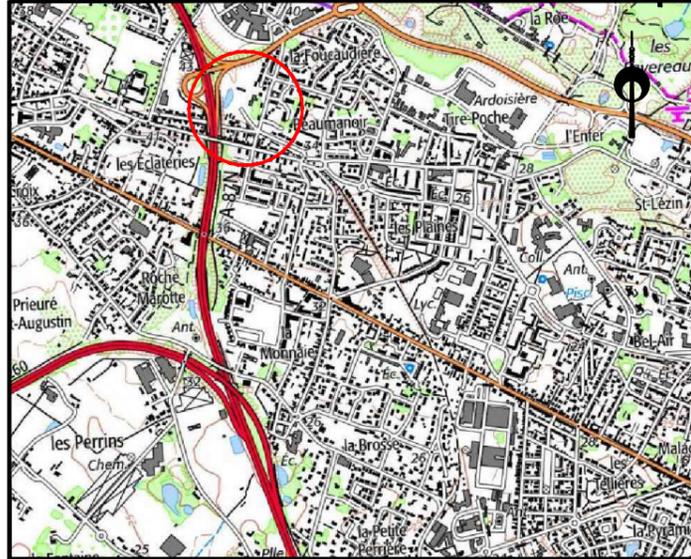
Date: 08/01/2024

PLAN DE VENTE - LOT n°12

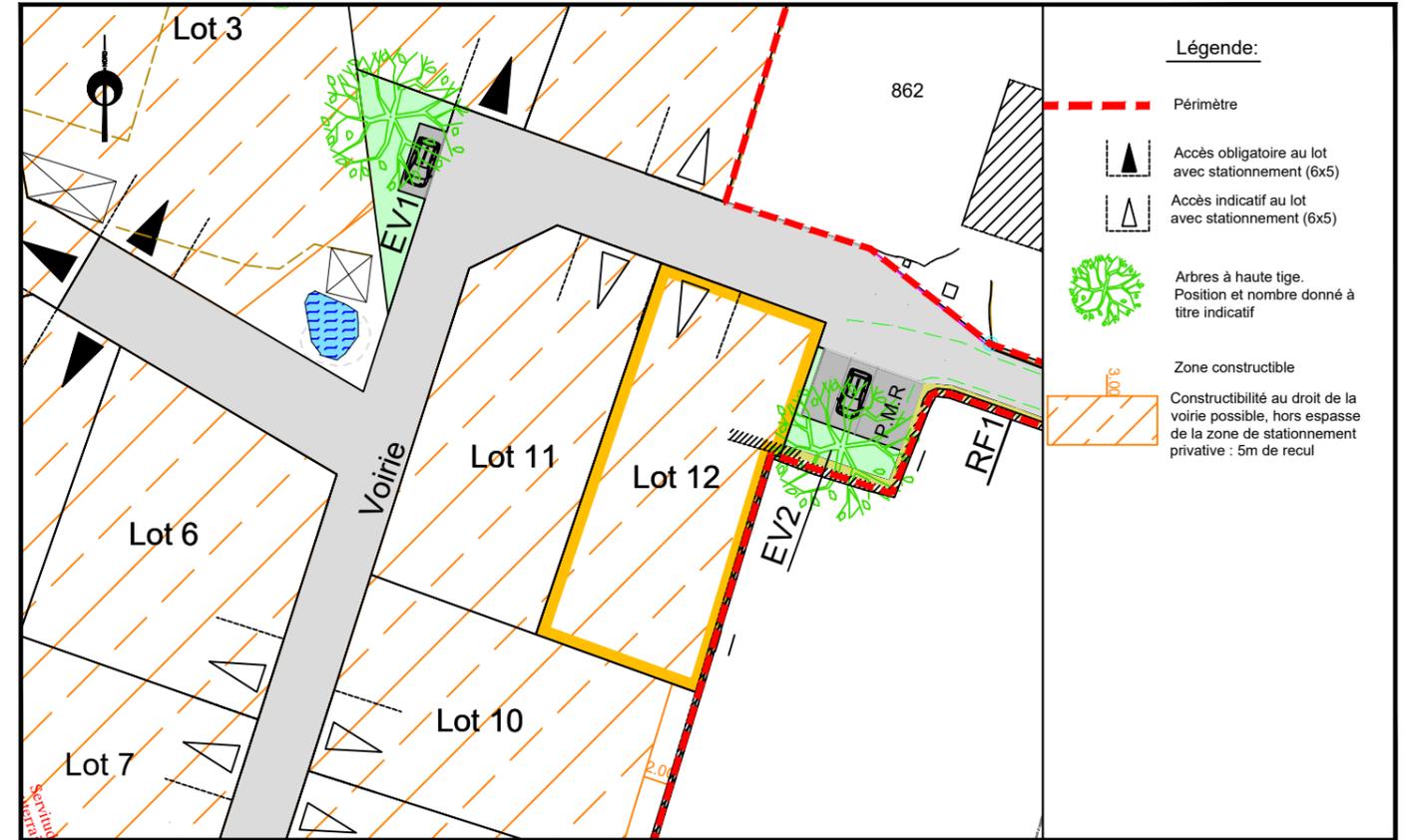
Section AC - n°987 et 1003 Surface d'arpentage: 337 m² Surface plancher: 170 m²

PLAN DE SITUATION - Sans échelle

PLAN D'ENSEMBLE - Sans échelle



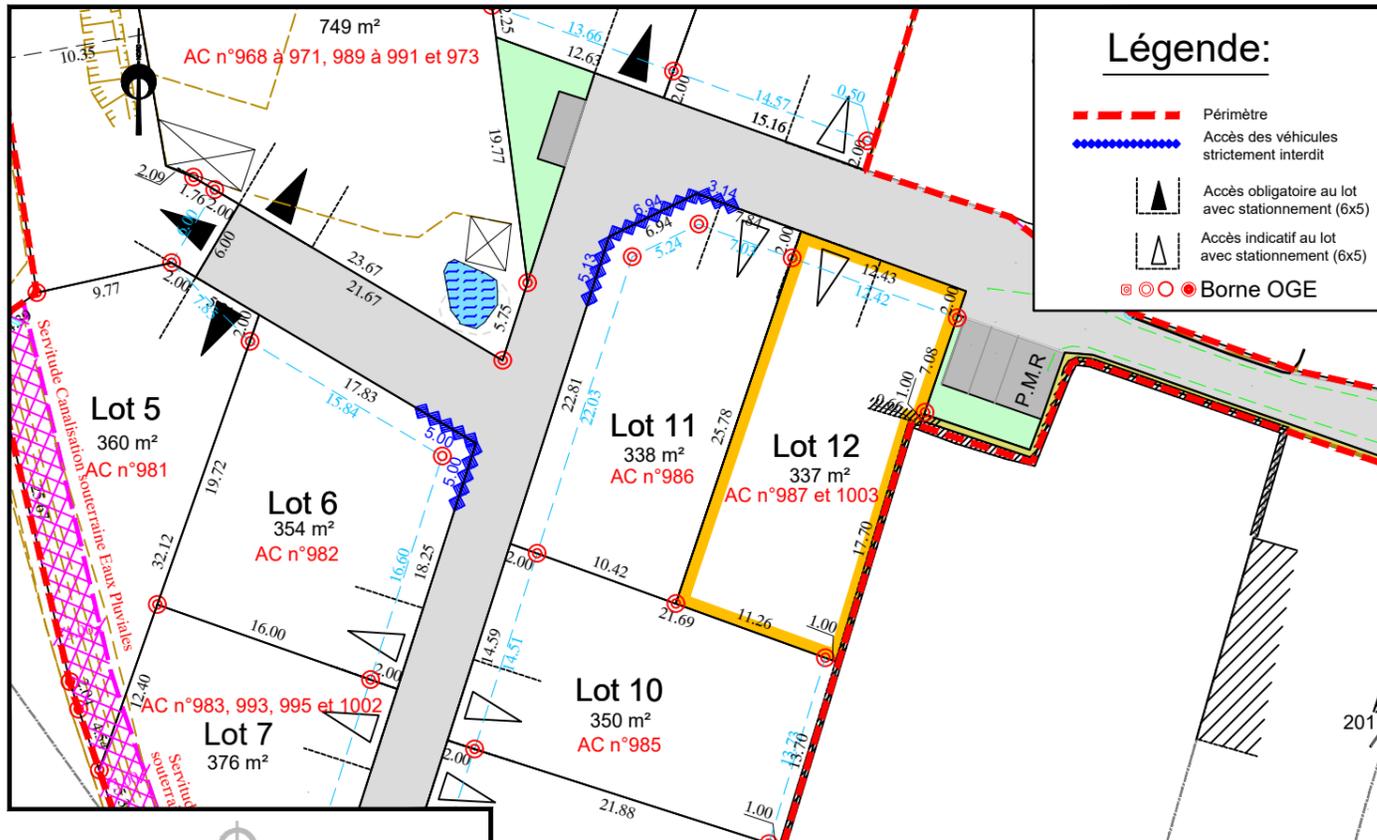
EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE - Echelle: 1/500



Légende:

- Périmètre
- Accès obligatoire au lot avec stationnement (6x5)
- Accès indicatif au lot avec stationnement (6x5)
- Arbres à haute tige. Position et nombre donné à titre indicatif
- Zone constructible
- Constructibilité au droit de la voirie possible, hors espace de la zone de stationnement privée : 5m de recul

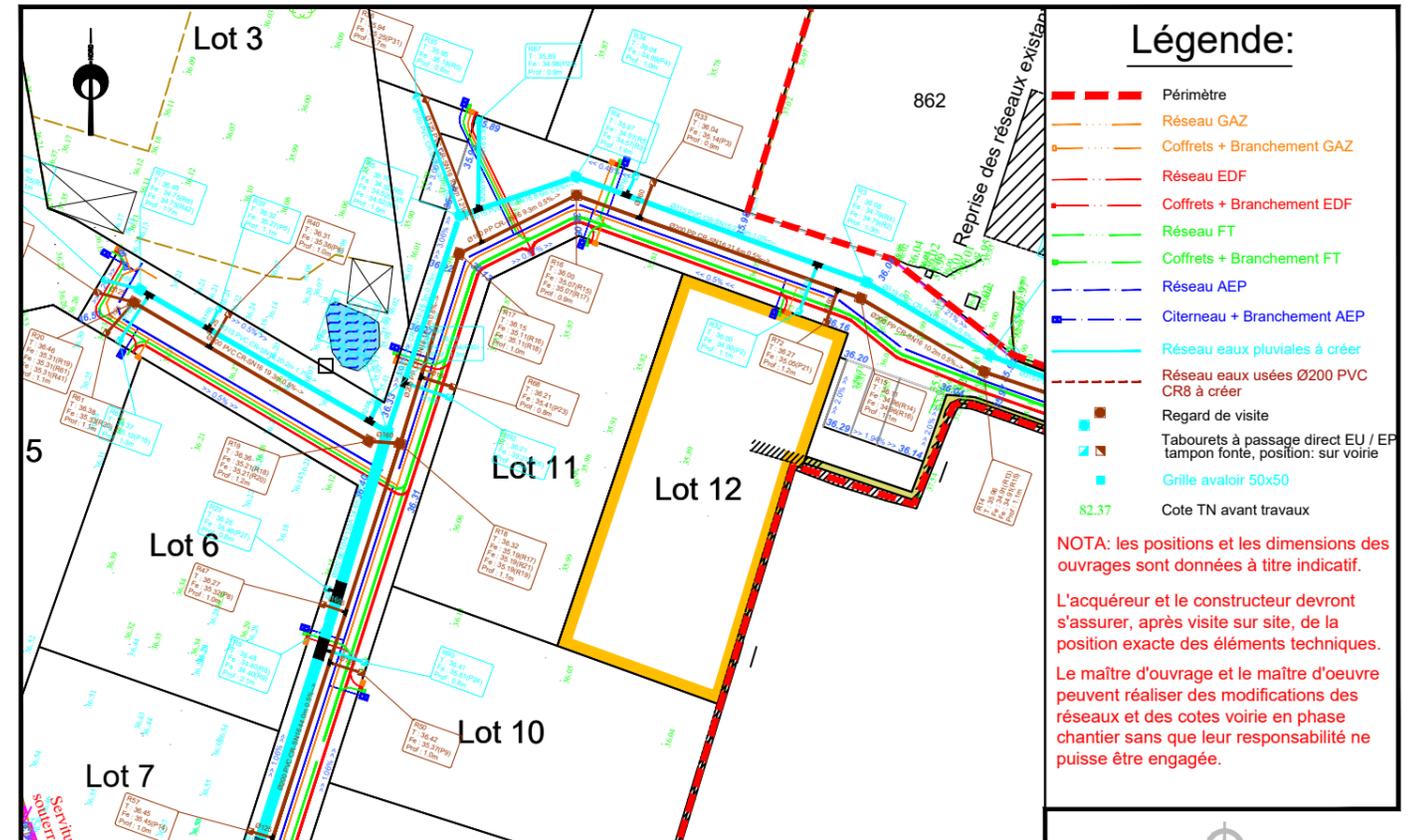
PLAN DE BORNAGE- Echelle: 1/500



Légende:

- Périmètre
- Accès des véhicules strictement interdit
- Accès obligatoire au lot avec stationnement (6x5)
- Accès indicatif au lot avec stationnement (6x5)
- Borne OGE

EXTRAIT DE PLANS VRD - Echelle: 1/500



Légende:

- Périmètre
- Réseau GAZ
- Coffrets + Branchement GAZ
- Réseau EDF
- Coffrets + Branchement EDF
- Réseau FT
- Coffrets + Branchement FT
- Réseau AEP
- Citerneau + Branchement AEP
- Réseau eaux pluviales à créer
- Réseau eaux usées Ø200 PVC CR8 à créer
- Regard de visite
- Tabourets à passage direct EU / EP tampon fonte, position: sur voirie
- Grille avaloir 50x50
- Cote TN avant travaux

NOTA: les positions et les dimensions des ouvrages sont données à titre indicatif.

L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer, après visite sur site, de la position exacte des éléments techniques.

Le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotes voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

NOTA: L'utilisateur est tenu de veiller à la stabilité des bornes, piquets ou repères portés au présent document, notamment par vérification des cotes ou autres indications qu'il comporte. Il signalera en temps utile au Géomètre toutes discordances qu'il pourrait constater.